

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 AVRIL 2007

1/ Admissions en non valeur

Approbation de l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant aux états de produits irrécouvrables, pour les montants suivants :

- 1.253,10 € pour la base de loisirs
- 1.181,68 € pour Plaine Joux
- 1.195,00 € pour les Pouretelles
- 5.292,69 € pour le Budget Principal

VOTE : unanimité

2/ Aménagement du règlement intérieur du centre de loisirs d'été « Graine de Malice » situé au Plateau d'Assy

Approbation du règlement intérieur du centre de loisirs municipal d'été « Graine de Malice » situé au Plateau d'Assy, avec effet au 4 juillet 2007.

VOTE : unanimité

3/ Ouverture de la structure « Touchatout » située à Chedde, en Centre de Loisirs été & approbation du règlement intérieur

Approbation

- de l'ouverture de la structure « Touchatout », située 139 grande Rue Salvador Allende à Chedde, en centre de loisirs, pendant le mois de juillet.
- du règlement intérieur du centre de loisirs d'été « Touchatout », avec effet au 4 juillet 2007.

VOTE : unanimité

4/ Ju-Jitsu Club de Passy - attribution d'une subvention exceptionnelle

Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle de 576 €uros à l'association Ju-Jitsu Club de Passy.

VOTE : unanimité

5/ USMB Passy Football – attribution d'une subvention exceptionnelle

Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle de 750 €uros à l'USMB Passy Football.

VOTE : *unanimité*

6/ Création d'un emploi d'ouvrier d'entretien du bâtiment

Approbation de la suppression d'un poste d'agent de maîtrise qualifié et création d'un emploi d'ouvrier d'entretien du bâtiment, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques, à compter du 1^{er} mai 2007.

VOTE : *unanimité*

7/ Création d'une ZAD (zone d'aménagement différé) aux Iles de Passy

Le secteur compris entre l'Arve, le Bonnant, l'autoroute et la RD 339, classé au POS en zone agricole, fait l'objet d'une pression spéculative importante.

Afin de constituer une réserve foncière en vue d'organiser l'accueil des activités économiques et de réaliser des équipements collectifs à caractère public, le conseil municipal approuve la demande de la création d'une ZAD auprès de Monsieur le Préfet, et la désignation de la commune comme titulaire du droit de préemption.

VOTE : *unanimité*

8/ Création d'une ZAD (zone d'aménagement différé) sous l'Essert

Le conseil municipal approuve la sollicitation de Monsieur le Préfet pour la création d'une ZAD dans le secteur compris entre la Route de la Cavettaz, l'autoroute, la voie ferrée et la limite avec Sallanches ; ainsi que la demande de désignation de la commune comme titulaire du droit de préemption.

VOTE : *unanimité*

9/ Vente de parcelles à la SAS PASSYDIS

Délibération retirée de l'ordre du jour du conseil municipal.

10/ Acquisition de deux parcelles situées à la « Contamine du Crey »

Approbation de l'acquisition
d'une parcelle de 1030 m², pour un montant de 66.950 € à Mme Colette DELAHAYES
d'une parcelle de 1041 m², pour un montant de 67.665 € à M. Bernard LONG.

VOTE

<i>pour</i>	:	27	
<i>contre</i>	:	0	
<i>abstentions</i>	:	2	F. BUTTOUDIN – G. PERRIN

Monsieur Gilbert Perrin ne prend pas part au vote.

11/ Avis sur travaux en réserve naturelle (construction d'un local technique au refuge d'Anterne)

Le conseil municipal donne un avis favorable aux travaux projetés à Anterne par la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval sur le territoire de la Commune de Passy situé en réserve naturelle. Les travaux consistent à construire un local technique pour l'alimentation électrique par cellule photovoltaïque du refuge Alfred Wills à Anterne et de mettre aux normes leur système d'assainissement.

VOTE : unanimité

12/ Habilitation du Maire à déposer une demande d'autorisation de construire (aire de lavage au centre technique communal)

Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer une déclaration de travaux exemptés de permis de construire, nécessaire à la construction du local technique de l'aire de lavage au Centre Technique Communal.

VOTE : unanimité

13/ Giratoire de l'Aérodrome / RD 43

Suite à l'avancement du projet d'amélioration du carrefour de l'aérodrome RD 43 avenue des Grandes Platières et rue des Prés moulins sur le territoire de la Commune de Passy, et suite à la proposition de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Savoie pour l'organisation d'une concertation associant la population dans les parties urbanisées des Communes touchées par le projet,

Le conseil municipal approuve les propositions suivantes :

- la mise à disposition des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, d'un dossier de concertation, de panneaux d'information déposés en mairie aux heures habituelles d'ouverture dans la période du 18 juin 2007 au 29 juin 2007.
- la tenue de deux permanences par les services du conseil général le 18 juin de 10h à 12h et le 28 juin de 14h à 16h.
- la mise à disposition d'un recueil des observations formulées sur registre par le public et leur transmission par la commune à Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Savoie.

VOTE : unanimité

14/ Délimitation et dénomination des zones d'activités économiques

Dans le but de mettre en place une signalisation et des relais d'informations services (RIS) adaptés aux activités artisanales et industrielles, le conseil municipal approuve la dénomination et la délimitation de ces zones, comme suit :

ZA de MARLIOZ

La zone artisanale de Marlioz est située en zone UY. L'ensemble des terrains desservis par cette zone est délimité en périphérie par la voie SNCF, l'Avenue des Grandes Platières, la Rue Arsène Poncey, l'APEI et l'Arve.

PAE du MONT-BLANC

Ce parc d'activité économique est situé en zone UX. L'ensemble des terrains desservis par cette zone est délimité en périphérie par la Rue des Prés Moulin, le Chemin des Prés Caton, la voie rapide RN.205 et la zone d'habitat contiguë aux Ets MORET.

ZAE des EGRATZ

La zone d'activité économique des Egratz est située en zone UX. L'ensemble des terrains desservis par cette zone est délimité en périphérie par la voie rapide RN.205, la Rue de la Centrale et la limite cadastrale « est » du SITOM.

ZI de CHEDDE

La zone industrielle de Chedde est située en zone UX. L'ensemble des terrains desservis par cette zone est délimité en périphérie par le Chemin de Sous-la-Tenaz, la voie rapide 205, la Rue du Faucigny et la limite cadastrale du SITOM.

VOTE : *unanimité*

15/ Travaux de signalisation horizontale / Commune de Passy - approbation du marché de travaux avec l'entreprise PROXIMARK

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise PROXIMARK, pour un montant minimum de 6368,14 €H.T., maximum 79 601,75 €

VOTE : *unanimité*

16/ Convention entre la Commune de Passy et l'Office du Tourisme

Le conseil municipal approuve la convention avec l'Office du Tourisme de Passy. L'objet de cette convention est de définir les objectifs à mettre en œuvre par l'Office du Tourisme en contrepartie de la subvention accordée par la Commune de Passy.

VOTE

pour : 24
contre : /
abstentions : 5

G. PERRIN – F. ALA – A. ROGER – N. PETITJEAN – J.Y. BRIANCEAU

Communications

Décisions du Maire

18/07 Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement sécurité de la RD39 avenue de Marlioz

Un appel public à la concurrence a été lancé le 16 février 2007 dans le cadre d'une procédure adaptée. Il est fait appel à un maître d'œuvre dans le cadre de l'aménagement sécurité de la RD39 avenue de Marlioz (entre les carrefours de l'Etoile et du Faubourg).

La SARL Bureau d'études INFRAROUTE, avenue Dr Jacques Arnaud 74300 Cluses a été retenue pour exécuter les missions suivantes : AVP, PRO, ACT, DET, AOR.

La rémunération sera calculée sur la base d'un taux de 4,75 % du montant hors taxes des travaux délimité dans le programme de l'opération budgétaire.

19/07 Contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la chaussée, trottoirs & réseaux humides, aménagement cheminement piétons - avenue du Mont-Blanc

Un appel public à la concurrence a été lancé le 16 février 2007 dans le cadre d'une procédure adaptée. Il est fait appel à un maître d'œuvre dans le cadre de la rénovation de la chaussée, trottoirs et réseaux humides, aménagement cheminement piétons rue de Platé et rue du Prarion, avenue du Mont-Blanc.

La SARL OPTIMA, 370 chemin des Prés Caton 74190 Passy a été retenue pour exécuter les missions suivantes : AVP, PRO, ACT, DET, AOR.

La rémunération sera calculée sur la base d'un taux de 4,85% du montant hors taxes des travaux délimité dans le programme de l'opération budgétaire.

20/07 Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales & d'un réseau d'eau potable - rue de l'église au Plateau d'Assy

Un appel public à la concurrence a été lancé le 16 février 2007 dans le cadre d'une procédure adaptée. Il est fait appel à un maître d'œuvre dans le cadre de la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un réseau d'eau potable, rue de l'église.

La SARL Bureau d'études INFRAROUTE, 42 avenue Jacques Arnaud 74300 Cluses, a été retenue pour exécuter les missions suivantes : AVP, PRO, ACT, DET, AOR.

La rémunération sera calculée sur la base d'un taux de 5,20 % du montant hors taxes des travaux délimité dans le programme de l'opération budgétaire.

21/07 Contrat de logement 2007 (SANI Paul)

Attribution d'un logement communal, 191 rue Paul Corbin à Chedde.

Loyer mensuel : 326,45 €uros.

22/07 Mission de coordination SPS - création multi accueil au centre culturel municipal Plateau d'Assy

Dans le cadre de la création d'un multi accueil au Centre Culturel Municipal du Plateau d'Assy, il est nécessaire d'assurer une mission de coordination des actions en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Une consultation a été lancée le 20 février 2007.

La Société ARCH'INDUSTRIE, 245 rue des Alpes 74310 les Houches, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour la mission de coordination de SPS, pour un montant de 900,00 €uros H.T.

- 23/07 Mission de contrôle technique - création multi accueil au centre culturel municipal Plateau d'Assy**
Dans le cadre de la création d'un multi accueil au Centre Culturel Municipal du Plateau d'Assy, il est nécessaire d'assurer une mission de contrôle technique.
Une consultation a été lancée le 20 février 2007.
Le Bureau ALPES CONTRÔLES, 3 impasse des Prairies 74940 ANNECY LE VIEUX, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour la mission de contrôle technique, d'un montant de 3.840 €uros H.T.
- 24/07 Travaux de bordures de trottoir RD43 avenue Dr Jacques Arnaud Plateau d'Assy**
Suite à un appel d'offres paru dans le BOAMP,
L'entreprise TONETTI SARL, 864 avenue de Saint-Martin 74700 Sallanches a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour la réalisation des travaux de bordures de trottoir avenue Dr Jacques Arnaud, pour un montant de 18. 461,00 €uros H.T.
- 26/07 Location / gérance du chalet restaurant du lac Vert - saisons d'été 2007 et 2008**
Une annonce est parue dans la presse locale en date du 9 février 2007 dans le Dauphiné Libéré et le 15 février 2007 dans le Messenger pour faire appel à la concurrence.
Suite à la Commission de consultation et d'ouverture des plis, et l'offre de prix du 2 avril 2007 de M. Jean-Claude SOUDAN,
La location - gérance du chalet restaurant du Lac Vert est attribuée à Monsieur Jean-Claude Soudan, pour les périodes saisonnières suivantes : du 1^{er} mai au 31 octobre 2007, et du 1^{er} mai au 31 octobre 2008.
Le loyer se répartit comme suit :
Montant de la redevance forfaitaire par saison d'été : 7.000 € H.T.
Montant de la redevance variable pour la saison : 3 % du C.A. H.T.

Passy, le 4 mai 2007
Le Maire, Y. TISSOT